

## **BANC DE LA GROTTTE N° 32 : LOCATION-GERANCE**

Par correspondance en date du 3 décembre 2007, Maître Marie-Pierre CARLIEZ, Avocate à Bordeaux, demande pour le compte de la SARL « LE LITOR », dont le siège social sera transféré à Lourdes 13 place Monseigneur Laurence l'autorisation de donner en location-gérance, pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le fonds de commerce connu sous le nom de « Le Litor » sis et exploité à Lourdes, 2 avenue Bernadette Soubirous, dans les locaux formant le banc de la Grotte n° 32 et ce, au profit de Madame Christine ESTAUN, épouse LAUGAA, commerçante, domiciliée 16 chemin de Mastouloucia 64990, Saint-Pierre d'Irube.

Conformément à l'article 7, alinéa 2, du cahier des charges des bancs de la Grotte, le locataire qui souhaite céder son droit au bail ou sous-louer les locaux doit obtenir au préalable l'autorisation expresse du Conseil Municipal.

Dans sa réunion du 4 décembre 2007, la 1<sup>ère</sup> Commission a réservé une suite favorable à cette demande.

### **PROJET DE DELIBERATION**

**Après avis de la 1<sup>ère</sup> Commission, les membres du Conseil Municipal :**

**1°) adoptent le rapport présenté,**

**2°) autorisent la mise en location-gérance, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 le fonds de commerce du banc de la Grotte n° 32, sis et exploité à Lourdes, 2 avenue Bernadette Soubirous par la société « Le Litor » au profit de Madame Christine ESTAUN, épouse LAUGAA.**